

Séance du 17 décembre 2020

Nombre de Membres

Affiliés au conseil municipal
15
En exercice
15
Qui ont pris part à la délibération
11
Date de Convocation
10/12/2020
Date de l'affichage
11/12/2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept du mois de décembre, à vingt-heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, route de Montamaud afin de faciliter le respect des mesures barrières préconisées dans le cadre de la crise sanitaire de COVID-19, sous la présidence de M. Jean-Claude CROS, maire.
Présents : HOCHART Danièle, LEGRAND Magda, LEPORCQ Elisabeth, MALAVAL Céline, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel, SARROUY Edwige, SCHUEHMACHER Jérôme
Excusés ayant donné pouvoir : BOUDES Jean-Pierre (pouvoir à M. PRUNIER), DESCAILLAUX Arlette (pouvoir à Mme LEPORCQ), GENTILHOMME Céline (pouvoir à M. SCHUEHMACHER), LAINÉ Sébastien (pouvoir à M. PEREIRA)

M. SCHUEHMACHER a été nommé secrétaire.

DEL20049 - ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES – TARIFS 2021

M. le maire, rappelle au conseil que les tarifs des activités péri et extra scolaires ont été fixés comme suit :

TARIFS ALSH						
Facturation en fonction du quotient familial (QF) - Service mercredis et vacances scolaires	1er enfant fréquentant le service		2ème enfant fréquentant le service		3ème enfant et plus fréquentant le service	
	JOURNEE	1/2 JOURNEE	JOURNEE	1/2 JOURNEE	JOURNEE	1/2 JOURNEE
	TARIF A (QF annuel inférieur à 6 000 €)	4.10	3.10	3.70	2.80	3.30
TARIF B (QF annuel de 6 001 à 12 000 €)	8.25	6.20	7.45	5.55	6.60	4.95
TARIF C (QF annuel de 12 001 à 27 000 €)	12.35	9.25	11.10	8.35	9.80	7.40
TARIF D (QF annuel supérieur à 27 001 €)	16.50	12.35	14.85	9.25	13.20	9.90
PRESENCE EXCEPTIONNELLE	24.70	19.30	24.70	19.30	24.70	19.30
Facturation du repas en plus (pour mémoire en 2021) :		3.70 € par repas)				

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN 7H30-8H50				
	1er enfant fréquentant le service	2ème enfant fréquentant le service	3ème enfant fréquentant le service	à partir du 4ème enfant fréquentant le service
FORFAIT MENSUEL (matin)	20.00	18.00	14.00	GRATUIT
PRESENCE EXCEPTIONNELLE	2.80	2.80	2.80	GRATUIT

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR 17H-18H30				
	1er enfant fréquentant le service	2ème enfant fréquentant le service	3ème enfant fréquentant le service	à partir du 4ème enfant fréquentant le service
FORFAIT MENSUEL (soir)	20.00	18.00	14.00	GRATUIT
PRESENCE EXCEPTIONNELLE	2.80	2.80	2.80	GRATUIT

M. le maire propose de maintenir ces tarifs pour 2021 et de dire que pour les tarifs ALSH, après déduction des aides auxquelles peut prétendre la famille, un coût minimum de 2 € par jour et par enfant et 1 € par demi-journée et par enfant sera facturé.

Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de M. le maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
 Jean-Claude CROS



Acte rendu exécutoire
 Après publication ou notification le

23 DEC. 2020

Et dépôt en Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
 034-213400351-20201217-DEL20049-DE
 Date de télétransmission : 21/12/2020
 Date de réception préfecture : 21/12/2020